Bruguere FRC.15462.A.

PAROISSE S^T. PAUL.

Case FRC 15462

PREMIÈRE COMMUNION.

TELLE est l'importance de la première Communion, qu'elle influe sur toute la vie : faite avec les dispositions requises, elle est la source féconde des plus abondantes bénédictions, comme elle est l'origine des plus grands malheurs, pour ceux qui n'y portent pas l'épreuve suffisante, prescrite par l'Apôtre. Il est du plus grand intérêt de la Religion & de la société que cette action sainte ne soit pas précipitée ; il n'est personne de bonne foi qui n'avoue ce principe.

C'est d'après cette persuasion que nous nous sommes déterminés à prendre toutes les précautions qu'inspire la sagesse, pour procurer aux enfans, qui sont confiés à nos soins, le bonheur de faire saintement cet acte important de la Religion, & pour détourner de dessus des têtes, qui nous sont si chères, les malheurs inséparables de la profanation du corps & du sang du Seigneur.

Cette mesure de notre part, quelque juste, quelque raisonnable qu'elle soit, nous apprenons par des clameurs, suscitées

THE NEWBERRY LIBRARY

par des malveillans, qu'elle n'eſt pas accueillie favorablement par des parens, ſans doute peu ſolidement inſtruits : plus occupés à pouſſer imprudemment les enfans à l'autel, qu'à démêler les diſpoſitions où ſe trouvent ces mêmes enfans. Nous devons à ces parens compte de nos motifs, & nous allons les expoſer avec franchiſe ; ils ſont appuyés ſur la connoiſſance que nous avons du caractère des enfans : d'après cet expoſé, auſſi ſimple que ſuccint, ils ſeront à portée d'apprécier notre détermination & de rendre juſtice à la pureté, à la ſageſſe de nos vues & de nos intentions.

Il eſt des enfans qui montrent de bonne heure des inclinations au bien, qui ont du goût pour la piété, qui prient avec modeſtie & recueillement, qui aſſiſtent volontiers au Service Divin, qui écoutent avec plaiſir la parole de Dieu, qui ſont ſoumis & dociles, qui reſpectent leurs pères & mères, qui craignent d'offenſer Dieu & s'acquittent fidellement des devoirs de leur état. Ils ſont rares, il eſt vrai, mais il en exiſte, & il n'y a pas de doute que lorſqu'ils ſont ſuffiſamment inſtruits, on ne doive ſe hâter de les admettre à la Communion.

Il en eſt qui ſont décidés pour le mal ; il ſemble même que leur raiſon, en ſe développant, ne ſerve qu'à fortifier leurs inclinations perverſes ; ſans aucun goût pour

la piété, ſans religion, ſans affection, ils ne ſemblent être nés que pour être la croix de leurs pères & mères : c'eſt-là une vérité fâcheuſe que l'expérience journalière atteſte, & que les plaintes multipliées des parens rendent inconteſtable. Sans doute que des enfans de cette trempe ne peuvent pas être admis à la participation des Saints Myſtères, s'ils ne donnent des preuves certaines d'un changement réel ; & c'eſt bien le cas de dire, que les choſes ſaintes ne ſont que pour les Saints.

Il eſt une troiſième eſpèce d'enfans bien plus nombreux, qui n'offre pas moins de difficultés : ce ſont ceux en qui on n'apperçoit pas de ces vices groſſiers qui révoltent, mais en qui on ne voit pas de vertus. M. Nicole, qui ſe connoiſſoit en cette matière, fait de ces enfans le tableau le plus reſſemblant : « ils aiment le jeu & la diſ-
» ſipation ; ils s'ennuyent de la prière,
» des bonnes lectures & de tout ce qui
» eſt ſérieux ; ils ne penſent point à Dieu
» ni à leur ſalut, & s'acquittent des de-
» voirs de la piété ſans aucun ſentiment.
» Pluſieurs ſont, avec cela, dominés par
» des vices ſpirituels, comme l'orgueil,
» l'amour-propre, l'ambition, la vanité,
» le mépris des autres, l'envie, la dupli-
» cité, l'eſprit du monde, cet eſprit di-
» rectement oppoſé à l'eſprit de J. C. »

La plupart des parens comptent tout cela pour rien ; ils croyent qu'un enfant eſt en état de communier, pourvu qu'il ne ſoit pas groſſièrement méchant ; mais ſans avoir atteint ce degré de malice, dont tout le monde a horreur, un enfant ne peut-il pas être indigne de l'Euchariſtie par des crimes ſecrets ? par exemple, contre la pureté, qui lui ont fait perdre l'innocence du baptême par des diſpoſitions habituelles, par des ſentimens incompatibles avec l'amour de Dieu, par la ſeule omiſſion des devoirs eſſentiels de la créature envers le Créateur.

Dans cet état de choſes, ſommes-nous blâmables d'apporter toutes les précautions pour examiner l'état des enfans avant de les faire communier ? Ne ſeroit-ce pas, de notre part, une témérité coupable de les faire aſſeoir à la table ſainte, ſans nous être aſſurés, au moins moralement, qu'ils ne profaneront pas le plus ſaint de nos Sacremens ? Nous vous le demandons, pères & mères, cet enfant, en âge de diſcrétion, qui ne ſait tout au plus que littéralement ſon cathéchiſme, qui n'en connoît pas le ſens, qui ignore les choſes eſſentielles au ſalut, qui n'eſt pas en état de rendre compte, à ſa manière, de ſa foi ; cet enfant qui n'aime que ſoi-même, qui n'eſt occupé qu'à ſe ſatisfaire, qui rapporte tout à

ſoi, qui eſt plein d'eſtime pour ſoi-même & de mépris pour les autres; cet enfant dont la vie eſt toute dans les ſens, qui ne penſe point à Dieu ni à l'éternité, qui n'a que du dégoût pour les maximes de l'évangile : cette jeune fille qui aime paſſionément les parures, qui donne toute ſon application à étudier les folies de la mode, dont l'amour-propre eſt humilié & révolté, lorſqu'on exige que ſa *miſe* ſoit conforme au vœu de ſon baptême, où elle a renoncé aux pompes du ſiècle, aux vanités du monde; de pareils enfans vous paroiſſent-ils, & ſont-ils en effet dignes d'être admis au feſtin des nôces de l'Epoux céleſte? Peut-on dire qu'ils aient une foi animée par la charité? poſsèdent-ils la reſſemblance de J. C.? Le Saint-Eſprit habite-t-il en eux comme dans ſon temple? Ces enfans, dans cet état, ſont coupables d'actions viſiblement criminelles : on ne peut donc pas, ſans crime, les admettre dans cet état à la participation des Saints Myſtères. Ne nous accuſés pas de rigoriſme; les règles ſont invariables, il n'y a point de milieu : quiconque n'eſt pas ſous le règne de la charité eſt dominé par la cupidité, & celui en qui la cupidité règne n'eſt pas juſte, mais pêcheur; il faut donc qu'il ſorte de cet état par une vraie & ſincère pénitence. Les règles ſont les mêmes

pour tous les âges ; il faut un changement réel, qui ſoit garanti par une conduite & des ſentimens différens.

Pour parvenir à une fin ſi déſirable, voici les moyens que nous nous propoſons: dans le courant du mois de Mai nous procéderons à l'examen des enfans ; chacun d'eux ſera porteur d'un billet où ſeront inſcrits ſon nom de baptême & celui de famille, ſa capacité, ſon aſſiduité aux cathéchiſmes ; MM. les Cathéchiſtes prendront, avec plaiſir, la peine de faire les billets. Nous ne ferons l'examen qu'en préſence des pères & mères, afin qu'ils jugent par eux-mêmes de l'intelligence, de la capacité, de la ſcience de leurs enfans.

Lorſque de l'aveu des parens, nous aurons trouvé les enfans capables, les enfans ſe retireront pardevers MM. les Confeſſeurs, à qui ils auront donné leur confiance ; après qu'ils auront été ſuffiſamment éprouvés, & nous comptons, à cet égard, ſur les lumières, la ſageſſe & les ſoins de MM. les Confeſſeurs, nous admettrons les enfans à la participation du plus auguſte, comme du plus redoutable de nos myſtères, nous exigerons rigoureuſement qu'ils s'y préſentent dans un extérieur modeſte, ſans affectation de modes, d'ajuſtemens de vanité répouvés, ſur-tout, par la préſence d'un Dieu qui s'y dépouille de toute ſa gran-

deur pour ne pas les éblouir par l'éclat de ſa majeſté. Cette cérémonie ſe fera un dimanche ou une fête à la Grand-Meſſe de huit heures, ſans autre appareil que celui qu'exige le recueillement, le reſpect le plus profond pour une action de cette importance

Qu'on ne nous reproche pas de renverſer des uſages reçus : l'uſage ne fut jamais la raiſon : l'expérience nous a appris que cet appareil, autoriſé par l'uſage, a le très-grand inconvénient de diſſiper, de diſtraire les enfans : nous le demandons, des enfans, dont la légèreté n'eſt que trop connue, ſont-ils capables d'une attention ſoutenue pendant l'eſpace de deux ou trois heures ; preſque uniquement occupés de leurs friſures, de leurs ajuſtemens, à peine font-ils quelqu'attention à l'objet eſſentiel ; au moins eſt-il très-certain que cette même attention ne peut qu'être conſidérablement interrompue, ce qui eſt aſſurément un très-grand mal.

On nous reproche auſſi de trop retarder la Communion des enfans. Nous ne nous érigeons point en cenſeurs de la conduite d'autrui ; nous répondons avec franchiſe que nous ne nous connoiſſons pas aſſez de lumières, ni aſſez de talens pour donner en même-temps nos ſoins aux enfans & aux grandes perſonnes, nous cherchons

moins à nous débarraſſer qu'à remplir fidellement le miniſtère de la reconciliation, & il entrera toujours dans nos vues de nous occuper à faire beaucoup moins de *beſogne*, qu'à la bien faire; les raiſons de ſanté, de délaſſemens ne nous atteindrons jamais dans les fonctions pénibles de notre miniſtère, nous ne cherchons point la gloire des hommes; leur eſtime n'ajoute rien à l'ardeur que nous avons de vous prouver notre attachement, notre dévouement; Dieu nous eſt témoin que dans l'affection que nous reſſentons pour vous, nous déſirons ardemment de vous conſacrer nos veilles, nos travaux, notre repos, notre liberté, même notre vie, ſi cela eſt néceſſaire pour vous conſerver dans la pureté de la foi: *deſiderantes cupidè volebamus tradere vobis animas noſtras, quoniam cariſſimi nobis facti eſtis.* 1. Theſſ. 2.

Signé BRUGIERE, Curé de St-Paul.

De l'Imprimerie de Du Pont, hôtel de Bretonvilliers, isle St-Louis.